

ARRÊTÉ

fixant la composition de la Commission Départementale de l'Emploi, de l'Insertion ainsi que la composition de ses formations spécialisées

*La Préfète d'Eure et Loir,
Officier de l'ordre national du mérite*

Vu le code du travail et notamment ses articles R. 5112-11 à R. 5112-18 relatifs à la composition de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (CoDEI), du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), de la Commission Départementale de l'Emploi (CoDE) ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R. 133-1 à R. 133-15

Vu le décret N° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Considérant les courriers de la Direccte des 10 juin et 20 juillet 2020 demandant, aux organisations constituant les différents collèges de la commission susvisée, de procéder à la désignation de leur représentants ;

Considérant l'absence de réponse de la CFTC dans les délais impartis ;

Considérant la nécessité de procéder à l'installation de la Commission susvisée, dont la consultation constitue un préalable à certaines décisions administratives ou à certains conventionnements de l'Etat ;

Considérant que l'organisation CFTC ne perd pas la capacité de désigner son représentant à tout moment, dans le cadre de la durée de la mandature fixée par le présent arrêté ;

Sur proposition de la directrice par interim de l'unité départementale d'Eure-et-Loir de la DIRECCTE du Centre Val-de-Loire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

I - LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION, présidée par Madame La Préfète ou son représentant comprend 6 collèges composés comme suit :

I - LES REPRESENTANTS DE L'ETAT

- Le Directeur de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre Val de Loire ou son représentant,
- Le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant,
- Le Directeur régional de Pôle Emploi ou son représentant,
- Le Directeur départemental des finances publiques ou son représentant

II - LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Représentants du Conseil Régional

Titulaire

Monsieur Harold HUWART

Suppléant

Madame Estelle COCHARD

- Représentants du Conseil Départemental

Titulaire

Madame Delphine BRETON

Suppléant

Madame Alice BAUDET

- Représentants des Communes

Titulaire

Monsieur Mickaël TACHAT

Suppléant

Monsieur Alain BELLAMY

III - LES REPRESENTANTS DES CHAMBRES CONSULAIRES

- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir

Titulaire

Brigitte MILOJEVITCH

Suppléant

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir

Titulaire

Madame Stéphanie FROGER

Suppléant

Madame Chloé CHARTIER

- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir

Titulaire

Madame Soline LAGNEAU

Suppléant

Monsieur Jean Michel GOUACHE

IV - LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET INTERPROFESSIONNELLES D'EMPLOYEURS

- MEDEF

Titulaire

Monsieur Alexandre PENNAZIO

Suppléant

Madame Sophie PUJALTE-PAYRE

- UIMM

Titulaire

Madame Nathalie RODERIGUE

Suppléant

Madame Gisèle FILLON

- U2P

Titulaire

Madame Cécile MELAINE

Suppléant

Monsieur Bernard MOUNE

- FDSEA

Titulaire

Monsieur Pierre Pelletier

Suppléant

Monsieur Pascal LAYA

- CPME

Titulaire

Monsieur Laurent FONTENAS

Suppléant

Monsieur Philippe BRUNEL

V - LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES

- CGT

Titulaire

Mme GOHIER Sylvie

Suppléant

Mr MILLET Christophe

- CFDT

Titulaire

Monsieur Eric FRAIPONT

Suppléant

- FO

Titulaire

Monsieur Pierre GIGOU

Suppléant

Monsieur Eric JARRY

- CFTC

Titulaire

Suppléant

- CFE-CGC

Titulaire

Madame Marie YASTCHENKOFF

Suppléant

Monsieur Dominique CHOLLET

VI - LES PERSONNES QUALIFIEES DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA CREATION D'ENTREPRISE

- Initiative Eure et Loir

Titulaire

Monsieur Emmanuel PARAGOT

Suppléant

Monsieur Olivier PETRUS

Au sein de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion sont instituées deux formations spécialisées compétentes respectivement dans le domaine de l'emploi et dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.

II - LA FORMATION COMPETENTE DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI, présidée par Madame la Préfète ou son représentant est composée comme suit:

1 - LES REPRESENTANTS DE L'ETAT

- Deux représentants de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre Val de Loire
- Le Directeur départemental des territoires ou son représentant,
- Le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant,
- Le Directeur régional de Pôle Emploi ou son représentant

2 LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET INTERPROFESSIONNELLES D'EMPLOYEURS

- MEDEF

Titulaire

Monsieur Alexandre PENNAZIO

Suppléant

Madame Sophie PUJALTE-PAYRE

- FDSEA

Titulaire

Monsieur Pierre Pelletier

Suppléant

Monsieur Pascal LAYA

- UIMM

Titulaire

Madame Nathalie RODERIGUE

Suppléant

Madame Gisèle FILLON

- U2P

Titulaire

Madame Cécile MELAINE

Suppléant

Monsieur Bernard MOUNE

- CPME

Titulaire

Monsieur Laurent FONTENAS

Suppléant

Monsieur Philippe BRUNEL

3 - LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES

- CGT

Titulaire

Mr DE COCK Pascal

Suppléant

Mr José Luis Jimenez

- CFDT

Titulaire

Monsieur Eric FRAIPONT

Suppléant

- FO

Titulaire

Monsieur Pierre GIGOU

Suppléant

Monsieur Eric JARRY

- CFTC

Titulaire

Suppléant

- CFE-CGC

Titulaire

Madame Marie YASTCHENKOFF

Suppléant

Monsieur Dominique CHOLLET

III - LA FORMATION COMPETENTE EN MATIERE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE intitulée "conseil départemental de l'insertion par l'activité économique", présidée par Madame la préfète ou son représentant est composée comme suit :

1 - LES REPRESENTANTS DE L'ETAT

- Le Directeur de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre Val de Loire ou son représentant,
- Le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant,
- Le Directeur régional des services pénitentiaires, ou son représentant,
- Le Directeur régional de Pôle Emploi, ou son représentant,

2 - LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Représentants du Conseil Régional

Titulaire
Monsieur Harold HUWART

Suppléant
Madame Estelle COCHARD

- Représentants du Conseil Départemental

Titulaire
Madame Delphine BRETON

Suppléant
Madame Alice BAUDET

- Représentants des Communes

Titulaire
Monsieur Mickaël TACHAT

Suppléant
Monsieur Alain BELLAMY

3 - LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET INTERPROFESSIONNELLES D' EMPLOYEURS

- MEDEF

Titulaire
Monsieur Alexandre PENNAZIO

Suppléant
Madame Sophie PUJALTE-PAYRE

- FDSEA

Titulaire
Monsieur Pierre PELLETIER

Suppléant
Monsieur Pascal LAYA

- CPME

Titulaire
Monsieur Laurent FONTENAS

Suppléant
Monsieur Philippe BRUNEL

4 - LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES

- CGT

Titulaire
Mr VINSOT Bernard

Suppléant
Mr LAMY Patrick

- CFDT

Titulaire
Monsieur Eric FRAIPONT

Suppléant

- FO

Titulaire
Monsieur Pierre GIGOU

Suppléant
Monsieur Eric JARRY

5 - LES REPRESENTANTS DU SECTEUR DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

- FEI

Titulaire
Monsieur Marc DAGUENET

Suppléant
Madame Laurence EDMEADS

- CNLRQ

Titulaire

Monsieur Bernard MONGUILLON

Suppléant

Madame Cathy CHENU

- COORACE

Titulaire

Madame Carine LELOUREC

Suppléant

Madame Latifa BELAHOUARI

- GROUPEMENT SIAE 28

Titulaire

Madame Claire GENOVA

Suppléant

Madame Michèle LASNE

- FAS Centre Val de Loire

Titulaire

Monsieur Thierry MARTINEZ

Suppléant

Monsieur José PIRES DIEZ

ARTICLE 2

Le mandat des membres des commissions instituées à l'article 1 du présent arrêté est fixé, à compter de la signature, à trois ans renouvelable.

ARTICLE 3

L'arrêté du 26 mars 2018, fixant la composition de la Commission Départementale de l'Emploi, de l'Insertion ainsi que la composition de ses formations spécialisées, est abrogé.

ARTICLE 4

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Madame la Directrice par intérim de l'Unité Départementale d'Eure et Loir de la DIRECCTE Centre Val de Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Chartres, le

29 SEP. 2020

La Préfète

